

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Présents : 11

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 20 JANVIER 2026

N° D2026\_009

L'an deux mil vingt-six et le vingt janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, MM. Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.  
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire)

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte FROMONT

**Date de la convocation :** 13 janvier 2026

**Date de l'affichage :** 13 janvier 2026

**OBJET : - DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCDSV – PARKING RELAIS**

M. le Maire rappelle que par délibération n° D2021\_031 du 11 octobre 2021, le conseil municipal a décidé d'aménager sur une partie de la parcelle AN 3, située au 63 Chemin du Carre, un parking relais.

Le projet consiste en la création d'un espace paysager avec un parking relais de 80 places, au carrefour de l'Avenue de la Grande Seiglière (RD 6) et de l'Avenue des Helvètes (RD 88A)

L'emplacement est idéalement situé à proximité d'axes routiers très fréquentés, et à quelques centaines de mètres des arrêts de bus du Saônibus, à destination de la gare de Anse, ou de Trévoux.

L'objectif est de développer le covoiturage sur cet axe, et installer des bornes de recharge électrique pour les déplacements doux (vélos et voitures électriques)

Le projet est estimé à un montant global de 125 000 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) de Trévoux, au titre des fonds de concours pour la réalisation d'infrastructures favorisant les mobilités durables.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		75 000.00 €	60 %
Emprunts		0	0
Sous-total autofinancement		75 000.00 €	60 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional		0 €	0 %
Conseil départemental	Amendes de police	0 €	0 %
Fonds de concours	CCDSV	50 000.00 €	40 %
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		50 000.00 €	40 %
Total HT		125 000.00 €	100.00 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération d'aménagement d'un parking relais sur la parcelle AN 3, et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE les aides financières auprès de la CCDSV ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.



Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. REY".

Le secrétaire de séance,  
**Brigitte FROMONT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Brigitte FROMONT".

Acte rendu exécutoire  
 après réception en Préfecture le  
 et publication du 26/01/2026